



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2025-16**

Séance du 18/06/2025

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents** : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Bérénice GAND, Julien MERVILLE, Fabien LEROY, Lucie GOULET et Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoirs** : Dominique CAPRON donne pouvoir à Jean-Pierre BANCTEL  
Cyrille GUILLEMARD donne pouvoir à Bérénice GAND

**Absentes excusées** : Caroline TOUTAIN et Sophie COMONT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Nadège FRANCOIS

### Aide financière

Date de convocation  
10/06/2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une habitante de la commune a sollicité une demande d'aide financière exceptionnelle de 100 euros afin de pouvoir payer une facture d'électricité.

Il est proposé au conseil municipal de verser cette aide financière directement au fournisseur d'électricité.

Cette aide entre dans le cadre de la ligne CCAS et sera versée à l'article 657363 des dépenses du budget de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde le versement d'une aide financière de 100 euros pour cette habitante. L'aide sera versée au fournisseur d'électricité à l'article 657363 du budget de la commune.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an  
suscits.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

